

Le Conseil Municipal de la mairie de Bourgneuf légalement convoqué le 29 janvier 2016, s'est réuni le 05 février 2016 à 20 h 15, dans la salle de réunions à côté du secrétariat de mairie. L'ordre du jour a été affiché.

Etaient présents :

HENRIQUET Aimé	BECU Dominique
BOUVIER Nicole	FERLIN Patrick
RUSPINI Christophe	MELQUIOND Grégory
VIOUX Alain	SAINT- GERMAIN Philippe
MILETTO Aurélia	TRUCHET Joël

Absents excusés : LANDAZ Thierry et SAUSSAYE Nicolas.

Absents : RÈGE Sandrine et SALOMON Arlette.

Pouvoirs : LANDAZ Thierry à BOUVIER Nicole, SAUSSAYE Nicolas à RUSPINI Christophe.

Secrétaire de séance : BOUVIER Nicole.

M. le Maire rappelle les principaux points du P.V. de la séance du conseil municipal du 1^{er} décembre 2015 (communiqué à tous les membres) qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) ;
- 2 – Travaux de remise à neuf des voies ferrées ;
- 3 – Point sur les finances 2015 et perspectives 2016 ;
- 4 – Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;
- 5 – Questions diverses.

Monsieur le Maire informe les conseillers présents de la démission de madame LI-AH-KANE Audrey de son mandat de conseillère municipale. Il donne lecture du courrier reçu le 29/01/2016 exposant ses motivations.

Ayant reçu de nouveaux éléments cette semaine, dans le dossier de convention fiscale avec la CC Cœur de Savoie et la CC Porte de Maurienne, sur le PAE Arc-Isère, il propose aussi de rajouter ce nouveau point à l'ordre du jour. Unanimité.

I) ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Dans le cadre de l'application de la loi de 2005 relative à l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite et des arrêtés qui l'ont mise en œuvre, les Communes se trouvent dans l'obligation de remettre au plus tard au 31 décembre 2015 un agenda recensant, décrivant et évaluant les dispositions et travaux à effectuer sur leur patrimoine communal bâti.

Cet agenda comporte un engagement de la Commune sur la programmation physique et financière de réalisation des dispositifs exigés, sur trois ans à six ans selon le classement des équipements. Ce document est remis à Monsieur le Préfet, lequel doit se prononcer sur les demandes de dérogations éventuelles qu'il peut comporter.

Dans le cadre d'une commande groupée engagée par la Communauté de communes Cœur de Savoie, le diagnostic et les préconisations concernant les équipements communaux ont été réalisés par le Bureau d'Etudes ACE BTP. Ce dossier n'a été remis en mairie et présenté aux élus du Conseil Municipal, qui ont effectué des remarques, que le lundi 7 décembre. A la demande de la mairie et afin d'apporter des explications complémentaires, une deuxième visite a été réalisée sur place le 27 janvier 2016. Le document définitif rectifié par ce bureau d'études, a été transmis en mairie par mail le 29 janvier 2016. Il sert de trame à la présente note.

Les cinq bâtiments communaux recevant du public ci-après analysés (mairie, salle des fêtes communale, boulangerie, église, et cimetière) sont classés en catégorie 5, donc doivent être mis aux normes d'ici 2018.

Le Conseil municipal :

- expose les dispositions proposées et retenues ;
- propose une programmation physique et financière des dispositions et travaux à engager sur les trois prochaines années par la commune.

MAIRIE

Pour les circulations extérieures, il est demandé :

- 1- De signaler au sol la place PMR : coût estimé de 200 € H.T. ;
- 2- De mettre en place une signalisation verticale et horizontale des cheminements avec des panneaux accessibles et des bandes de guidage NF 98-352/2014 : coût estimé de 500 € H.T. ;
- 3- De mettre en place une bande réfléchissante sur les portes et les parois vitrées : coût estimé de 250 € H.T. ;
- 4- De contrôler l'éclairage des circulations depuis le parking jusqu'au bâtiment : avoir 20 lux minimum ;

Coût total estimé de : $200 + 500 + 250 = 950$ € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord sur ces dispositifs et leur réalisation en 2016.

SALLE COMMUNALE (Salle des fêtes)
--

Pour les circulations extérieures, il est demandé :

- 1- De mettre en place une signalisation verticale et horizontale des cheminements avec des panneaux accessibles et des bandes de guidage NF 98-352/2014 : coût estimé de 500 € H.T. ;
- 2- De mettre en place une bande réfléchissante sur les portes et les parois vitrées : coût estimé de 250 € H.T.
- 3- De créer une place PMR ;
- 4- De contrôler l'éclairage des circulations depuis le parking jusqu'au bâtiment et d'avoir 20 lux minimum ;

Coût total estimé de : $500 + 250 = 750$ € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord sur ces dispositifs et leur réalisation en 2016.

BOULANGERIE

Eléments à modifier : rien à signaler.

Recommandation pour l'accueil :

- 1- Mettre en place une tablette (30 cm de profondeur) en prolongement de la partie la plus basse de la banque ;
- 2- Un éclairage de 200 lux au-dessus de la banque ;

Recommandation pour le stationnement PMR : de créer une place PMR devant l'église ;

Recommandation pour la signalétique : de mettre en place une signalétique en concertation avec le gérant du commerce ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord sur ces dispositifs et leur réalisation en 2016.

EGLISE

Pour les circulations extérieures, il est demandé :

- 1- De créer un emplacement PMR par un marquage horizontal et vertical : coût estimé de 750 € H.T. ;
- 2- De mettre en conformité le seuil de porte qui se trouve devant la porte d'entrée principale : coût estimé de 300 € H.T. ;
- 3- De remplacer des tampons : coût estimé de 400 € H.T.
- 4- De créer une rampe amovible pour l'autel : 500 € H.T.
- 5- De mettre en place une signalisation verticale et horizontale des cheminements avec des panneaux accessibles et des bandes de guidage NF 98-352/2014 : coût chiffré avec le cimetière ;

Recommandation pour la nef : obtenir un éclairage de 100 lux ;

Recommandation pour avoir des emplacements PMR en nombre suffisant : 2 pour 50 places dans l'église et 1 supplémentaire par tranche de 50 places

Coût total estimé de : $750 + 300 + 400 + 500 = 1\ 950$ € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord sur ces dispositifs et leur réalisation en 2016.

CIMETIERE

Pour les circulations extérieures, il est demandé :

- 1- De mettre en place une signalisation verticale et horizontale des cheminements avec des panneaux accessibles et des bandes de guidage NF 98-352/2014 : coût estimé de 400 € H.T. ;
- 2- De remplacer des tampons et regards : coût estimé 600 € H.T. ;
- 3- De créer une rampe amovible conforme aux normes de pente (5, 10 et 12%) : coût estimé de 1 500 € H.T.
- 4- De mettre à niveau le seuil du portail : coût estimé 300 € H.T. ;
- 5- De compacter les cheminements afin de les stabiliser : coût estimé de 4 000 € H.T. ;
- 6- De contrôler l'éclairage des circulations depuis le parking jusqu'au bâtiment et d'avoir 20 lux minimum : coût estimé de 1 000 € H.T. ;

Coût total estimé de : $400 + 600 + 1\ 500 + 300 + 4\ 000 = 6\ 800$ € H.T.

Recommandation pour conserver des circulations praticables pour les personnes en fauteuils roulants : prévoir une stabilisation, compactage renforcé des circulations par un entretien annuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord sur ces dispositifs et leur réalisation en 2016.

CHAPELLE DE LA GRANDE CROIX D'AIGUEBELLE

Ce site n'étant pas ouvert au public n'est pas un ERP.

COÛT TOTAL ET PROGRAMMATION BUDGETAIRE

	<i>Coût par équipement</i>	2016	2017	2018
Mairie	950 €	950 €	0	0
Salle Communale	750 €	750 €	0	0
Boulangerie	0 €	0 €	0	€
Eglise	1 950 €	1 950 €	0	0
Cimetière	6 800€	6 800€	0	0
Chapelle de La Grande Croix d'Aiguebelle	Non ERP	Non ERP	0	0
programmation budget communal	10 450 €	10 450 €	€	€

II) TRAVAUX DE REMISE A NEUF DES VOIES FERREES

Des travaux de remise à neuf des voies ferrées (qui ont lieu environ tous les 30 ans) entre les gares de Chambéry et Saint-Avre / La Chambre, impactant les trois passages à niveaux situés sur la commune, seront réalisés de mai à juillet 2016 :

- PN 47 (Les Teppes) : fermé 24h/24 du 10/05 (7h) au 08/07 (8h) ;
- PN 48 (sur la RD 925) : fermé 24h/24 du 10/05/ (7) au 08/07 (8h) ;
- PN 49 (sur la RD 73 à Barouchat) : fermé 24h/24 du 06/05 au 07/06 (18h).

Les trois passages à niveaux seront fermés en même temps, du 10 mai au 07 juin. Il faudra donc circuler par Chamousset. Une signalisation routière sera mise en place afin d'orienter tous les véhicules.

Une campagne de communication sera réalisée prochainement par la SNCF Réseau.

III) POINT SUR LES FINANCES 2015 ET PERSPECTIVES 2016

Monsieur RUSPINI, adjoint aux finances, informe le conseil, qu'à la fin de l'exercice comptable, le solde positif des comptes de la commune est de 336 849,38 € (restes à réaliser déduits : achat du nouveau véhicule, d'un épandeur et du solde à payer à l'entreprise GONTHIER Espaces verts).

Le remboursement de TVA à percevoir en 2016, sur les dépenses d'investissement de 2014, est de 259 672,51 €.

La commune a deux emprunts. Un de 200 000 € sur 6 ans, dont la dernière échéance de 35 152,88 € est à payer le 25/01/2021. Le deuxième de 300 000 €, dont le capital emprunté peut être remboursé partiellement ou en totalité quand la commune le souhaite, mais au 30/03/2018 au plus tard. Celui-ci peut-être presque remboursé en totalité par le remboursement de la TVA à percevoir.

En vue du vote du budget primitif 2016, il est demandé à la commission des finances et des travaux de réfléchir :

- au remboursement de l'emprunt de 300 000 € (en une ou plusieurs fois en 2016) ;
- aux travaux à réaliser cette année ;

IV) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde a été réalisé par des étudiants de l'IRMa de Grenoble (Institut des Risques Majeurs), en 2008 /2009. Il a été instauré par arrêté municipal n°08/2009 du 20 avril 2009.

Suite à de nombreux changements intervenus depuis 2009, il convient de le reprendre afin de le mettre à jour, notamment ses nombreuses annexes.

En outre, le DICRIM (Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs) devra être révisé, validé et distribué à la population

M. le Maire demande si des élus sont volontaires pour constituer un groupe de travail et réaliser cette mise à jour ainsi que la finalisation du DICRIM. Mme Nicole BOUVIER, M. Grégory MELQUIOND et M. Joël TRUCHET se portent volontaires

V) CONVENTION FISCALE AVEC LA CC CŒUR DE SAVOIE ET LA CC CŒUR DE MAURIENNE SUR LE PAE ARC-ISERE

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de péréquation des recettes fiscales avec le CC Cœur de Savoie et la CC Porte de Maurienne, sur le Parc d'Activité Economique Arc-Isère, a été abordé lors de la dernière réunion de conseil. Puis, conformément à la demande du conseil, un courrier a été adressé le 07/12/2015 à la CC Cœur de Savoie, afin de proposer de nouveaux taux de péréquation, à compter du 01/01/2015.

Il donne ensuite lecture du projet de convention fiscale 2015 et suivantes réglant les modalités de péréquation du produit d'impact de la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR – DCRTP...), élaboré par la CC Cœur de Savoie et reçu jeudi 04 février.

Après étude de ce document, il est demandé de rencontrer de nouveau les représentants de la CC Cœur de Savoie afin de reprendre, de clarifier et de préciser certains points.

Il sera aussi demandé à un avocat fiscaliste d'étudier les termes de cette convention pour le compte de la commune.

VI) QUESTIONS DIVERSES

VI-1) Eclairage public

Une étude a été réalisée par EDF sur le réseau d'éclairage public (cartographie du réseau, nombre de points d'éclairage, équipements en place,..) en 2012 /2013.

La CC Cœur de Savoie travaille actuellement sur un projet de réduction des consommations d'éclairage public qui représentent un poste de dépenses conséquent. La maintenance et le remplacement réguliers des équipements (ballasts, ampoules,...), parfois vétustes, ont aussi un coût significatif.

Un groupe de travail, composé de M. Christophe RUSPINI, M. Alain VIOUX et Mme Dominique BECU, est constitué afin de reprendre l'étude réalisée en 2012 / 2013 et faire des propositions afin de réduire, si possible, les consommations communales.

VI-2) Dénomination des voies de la communes et numérotation

M. le Maire a rencontré les élus de Châteauneuf. Ceux-ci ont organisé des réunions publiques mais n'ont pas choisi de bureaux d'études. Il est proposé d'interroger les élus des collectivités ayant effectué cette numérotation pour connaître les bureaux d'études choisis.

VI-3) GRDF – Convention pour la mise en place d'un équipement de télérelève

GRDF souhaite installer un équipement de télérelève dans les locaux techniques. Le déploiement du compteur communicant « Gaspar » pour les utilisateurs de gaz naturel de la commune nécessite la mise en place de ce matériel.

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a été évoqué lors de la dernière séance de conseil municipal. Cependant le conseil avait décidé de surseoir à cette demande et demandé à M. le Maire de rencontrer de nouveau le conseiller GRDF afin de solliciter une redevance plus élevée.

Une rencontre a eu lieu en mairie le jeudi 04 février. La redevance annuelle de 50 €, liée à la mise en place est identique aux 9500 communes concernées par ce projet. Elle n'est donc pas à comparer aux propositions des opérateurs téléphoniques (objectif, finalité et choix techniques différents).

Afin de ne pas bloquer le déploiement de ce dispositif, M. le Maire propose d'approuver la convention proposée et notamment la redevance annuelle de 50 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le projet de convention à intervenir avec GRDF sur l'installation et l'hébergement d'un équipement de télérelève dans la cadre du déploiement du compteur communicant « Gaspar » ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

VI-4) Election de nouveaux délégués au SIEGC

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents la démission de madame LI-AH-KANE Audrey de son mandat de conseillère municipale.

Madame LI-AH-KANE Audrey était membre titulaire du Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin (SIEGC). Il convient donc de la remplacer.

Monsieur VIOUX Alain qui est délégué suppléant accepte de devenir délégué titulaire. Madame Aurélia MILETTO est candidate pour être déléguée suppléante en remplacement de M. Alain VIOUX. Ils sont élus à l'unanimité par les conseillers municipaux présents.

Syndicats ou organes	Titulaires	Suppléants
Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon Coisin (SIEGC)	BOUVIER Nicole VIOUX Alain	MILETTO Aurélia SAUSSAYE Nicolas

VI-5) Fermeture de la gendarmerie de Chamousset

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Groupement de la Gendarmerie Départementale de la Savoie en date du 21/01/2016, transmis par la mairie de Chamousset, confirmant la dissolution de la gendarmerie de Chamousset, à compter du 01/08/2016. Cette question sera abordée lors d'une prochaine réunion des élus du secteur.

VI-6) Remerciements

Plusieurs remerciements ont été reçus en mairie :

- M. et Mme LI-AH-KANE Mickaël et Audrey, pour les marques d'affection lors de leur mariage le 05 septembre 2015 ;
- Mme AGUETTAZ Jeannine, pour toutes les marques d'affection et d'amitié lors du décès de son mari, Roger ;
- M. et Mme VIOLENT Bernard et Colette, pour toutes les marques d'affection et d'amitié lors du décès de leur fils, Jacques ;
- L'association l'accorderie, pour la mise disposition, gracieusement, de la salle des fêtes communale, le vendredi 15 janvier.

VI-7) Environnement – cadre de vie

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'une habitante souhaitant que la commune :

- Prenne plus en compte les aspects environnementaux (containeurs de recyclage des déchets, ordures ménagères, éclairage public, ...) ;
- Mette en place une commission communale environnement.

Aucune commission environnement n'existe actuellement. Il existe une commission communication, événementiel, cadre de vie et vie associative. Les personnes désirant faire partie d'une commission environnement, dont la création relève de la compétence du conseil municipal, sont priées de s'inscrire en mairie. Des propositions concrètes à l'échelle de la commune ou du territoire pourraient être éventuellement soumises au conseil municipal.

La séance est levée à 23 h 00.

Fait à Bourgneuf, le 09 février 2016.

La secrétaire

Nicole BOUVIER

Le Maire

Aimé HENRIQUET

